

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

## 2011 – 003 : BUDGET ESPACE AQUA'NOBLAT – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,  
Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2011, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour l'Espace Aqua'Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011, dont le document de présentation est annexé à la délibération, pour l'Espace Aqua'Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

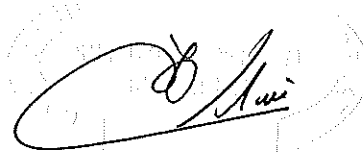
Reçu à la Préfecture

Le : 15.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Budegt Esapce Aqua'Noblat-Débat d'orientation budgétaire

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2011

**Numéro de l'acte :** 2011-003 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20110208-2011-003-DE

**Date de décision :** 08/02/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires



**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2011**

**ESPACE AQUA'NOBLAT**

**8 février 2011**

L'Espace Aqua'Noblat a fêté son 1<sup>er</sup> anniversaire en octobre 2010. Suite à sa première année complète d'exercice, année de référence en termes de fonctionnement, l'espace aquatique de la Communauté de Communes doit à présent définir son budget de l'année 2011. Ainsi, en 2011, le troisième budget de ce service public administratif qui suit la nomenclature comptable M14 verra le jour.

Pour mémoire, la construction de l'équipement a été financée sur le budget général. Donc toutes les dépenses (travaux, emprunts...) et recettes (subvention, FCTVA) sont inscrites sur le budget de la Communauté de Communes de Noblat.

## **1 Les orientations budgétaires en 2011**

### **1.1 Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement, pour 2011, seront de deux types :

- ✓ L'aménagement extérieur de l'Espace Aqua'Noblat : réalisation d'un terrain synthétique qui pourra permettre aux usagers de pratiquer le volley ou le badminton.
- ✓ Le renouvellement du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, tel qu'une partie du matériel pédagogique dans le but d'optimiser le fonctionnement de la structure.

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement.

### **1.2 Section de fonctionnement**

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents. Il est à noter qu'une augmentation des frais de ressources humaines sera constatée en raison de la disparition des contrats aidés dont l'intercommunalité bénéficiait en 2010. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe Espace Aqua-Noblat.

Les postes importants de dépense qui suivent sont les fluides (eau, gaz, électricité) et les produits de traitement de l'eau et d'entretien des locaux, les frais d'analyse de l'air et de l'eau.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, télécommunication, assurance, affranchissement...

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des entrées à la piscine (usagers, clubs, écoles extérieures...)
- ✓ Des entrées à l'espace forme détente
- ✓ Des activités (aquagym, leçon de natation...)
- ✓ De l'espace cafétéria (boisson, snacks sucrés et salés...)
- ✓ Du distributeur d'articles de natation

Une subvention sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année.